

**Les 3 lycées publics d'Aubenas créent**

**L’Union des Sections Sportives Scolaires Albenassiennes – U3SA**

|  |
| --- |
| **La Section Sportive Scolaire (SSS) :**    -RAID APPN (Activités physiques de pleine nature) |

**Dossier de présentation et de candidature 2025/2026**

**Principe**

La section sportive globalisée permet aux élèves entrant dans un lycée public albenassien de son choix et en fonction de son projet d'orientation, de concilier leurs études avec une pratique approfondie de la discipline sportive de leur choix.

L’élève postule ainsi sur une seule de ces 3 activités sportives proposées : soit le rugby, soit le football soit le raid APPN (Activités Physiques de Pleine Nature).

La section sportive scolaire offre ainsi aux élèves volontaires, après accord des représentants légaux, une pratique plus soutenue dans une discipline sportive tout en suivant une scolarité normale. Il permet d’atteindre un bon niveau de pratique (lycées Gimond, Astier et O. de Serres) et de passer des formations bi-qualifiantes au cours du cursus scolaire.

Ce complément de pratique sportive doit motiver les élèves en leur donnant l’occasion de progresser et d’être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

**Objectifs généraux :**

* Choisir et réussir son parcours scolaire au lycée
* Progresser dans sa pratique sportive sur les différentes activités de plein air
* Bénéficier d’un suivi scolaire individualisé
* Elargir son champ d’activités sportives et ses compétences
* Acquérir des diplômes sportifs ou en lien avec les activités raid APPN en UNSS et/ou en milieu fédéral (formations bi-qualifiantes)
* Participer à l’organisation d’événementiels sportifs autour des activités APPN.

**Objectif spécifique :**

**- Pour la Section Sportive Scolaire RAID APPN dans les 3 lycées :** Formation ouverte à tout jeune sportif et futurs éducateurs, arbitres ou dirigeants qui pratiquent des activités physiques de pleine nature, qui souhaitent se former ou envisager un métier dans ou autour des sports de nature.

**Fonctionnement :**

**-Section sportive scolaire** RAID APPN: entraînement le jeudi après-midi sur la plage 15H-18H sur le temps scolaire, certains mercredis dans le cadre de l’UNSS et aussi participation ponctuelle hors temps scolaire avec les clubs sportifs sur des soirées, des week-ends, des vacances scolaires, le mercredi après-midi ou journée,

-D’autres créneaux adaptés et complémentaires peuvent être proposés par les clubs partenaires mais en dehors du temps de la section sportive scolaire.

-Licence fédérale obligatoire sur les activités APPN proposés par le LAOS et adhésion sur les différentes fédérations partenaires de la section au choix de l’établissement. Financement à la charge des familles.

-Chaque élève s’engage à avoir son matériel personnel en état pour les différentes activités APPN enseignées dans la section sportive Raid APPN.

-Attestation du savoir nager à fournir impérativement dans le dossier de candidature.

-Participation demandée pour certaines activités sportives de l’Association Sportive (AS) en lien avec les APPN ou dans la préparation physique (cross, course d’orientation, trail, V.T.T., run and bike, ski de fond…) et dans quelques compétitions organisées par l’Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) soit en compétiteurs soit en organisateurs/juges.

-Une participation financière sera demandée aux familles pour le fonctionnement sur l’année scolaire (licence, adhésion, stage…)

Les résultats scolaires priment sur le sport.

En cas d’investissement insuffisant dans sa scolarité, l’accès de l’élève aux pratiques sportives pourra être limité voire suspendu.

**Formations bi-qualifiantes et valorisation** :

-Au cours du cursus scolaire, différentes formations seront proposées : secourisme (PSC1), diplômes de jeunes officiels en UNSS, diplôme fédéral en raid APPN,…

-Valorisation sur parcoursup pour tous et pour les élèves inscrits en filière technologique et en bac professionnel au lycée agricole, possibilité d’obtenir une note au baccalauréat notamment dans le cadre de l’engagement citoyen en s’investissant dans l’organisation d’évènement des clubs fédéraux.

**Contrat d’engagement** :

-L’élève qui intègre la section sportive raid APPN suite aux tests de sélection, devra signer un contrat d’engagement et le respecter pendant toute l’année scolaire et la durée du cursus sous peine de suspension ou d’exclusion.

**Filières scolaires**

Lycée Astier : Section Sportive Scolaire :

- Toutes les classes de LGT sauf STD2A et enseignements facultatifs EURO et BIA

- Filière professionnelle MELEC-MAV (Métiers de l’Electricité - Menuiserie Aluminium Verre)

- Autres filières possible après études

Lycée Gimond : Section Sportive Scolaire :

* Toutes les classes de seconde professionnelle et générale hors option.

Lycée O.de Serres : Section Sportive Scolaire :

* Toutes les classes de seconde générale et professionnelle et toutes les autres classes sauf section EURO.

**Encadrement**

L’enseignant d’EPS référent coordonne la discipline, s’occupe du suivi des élèves sur le plan scolaire (résultats scolaires, absentéisme, comportement, suivi médical) et participe dans la mesure du possible aux entrainements et/ou organisations des événementiels sportifs.

Le cadre technique fédéral assure des séances d’entrainements en lien avec l’enseignant d’EPS, propose si possible une formation qualifiante en suppléant l’enseignant d’EPS.

Le club fédéral prend la responsabilité du jeune organisateur (contrat de bénévole) sur le temps hors scolaire.

**Transports**

Déplacement en autonomie pour les raideurs APPN (à pieds, en vélo, en bus) jusqu’au lycée agricole d’Aubenas. En fonction des activités proposés, déplacements en minibus du LAOS ou en bus.

Pendant l’entrainement, les transports se feront en bus ou en minibus ou en V.T.T. ou à pieds,…suivant la nature et le lieu de pratique de l’activité.

**Dossier de candidature** à télécharger sur les sites des lycées et à renvoyer au plus tard le 05 Mai 2025 à l’attention des enseignants d’EPS à : [Epl.aubenas@educagri.fr](mailto:Epl.aubenas@educagri.fr)

Quelques dates à retenir :

**\* Journées Portes Ouvertes au lycée agricole :**

-le vendredi 14 mars de 17H30 à 21H **et** le samedi 15 mars 2025 de 9H à 13H tous publics,

et

-le samedi 12 Avril 2025 de 9H à 13H pour les post 3ième.

\***Test de sélection : le mercredi 21 mai 2025 journée :**

-une convocation sera envoyée aux candidats à l’issue de l’étude des candidatures.

**Le dossier de candidature et les pièces à fournir seront à renvoyer au coordonnateur EPS du lycée** en charge de l’activité physique et sportive retenue **pour le 05 Mai 2025** :

\*pour la **section sportive RAID APPN (Activités physiques de pleine nature)** : à l’adresse postale du lycée agricole Olivier de Serres, à l’attention des enseignants d’EPS, quartier saint-martin BP150 07200 AUBENAS ou par mail [epl.aubenas@educagri.fr](mailto:epl.aubenas@educagri.fr), renseignements 0475351755

Test de sélection et entretien proposés seulement si trop de candidats entrants.

**Pièces à fournir obligatoirement :**

* Photocopie de la licence fédérale de l'année en cours,
* Les résultats sportifs ou palmarès des 3 dernières années,
* un courrier de recommandation de l’entraîneur ou l’avis de l’enseignant d’EPS de 3° (pour l’entrée en seconde),
* Résultats scolaires (les deux derniers bulletins trimestriels) : notes et appréciations de l'élève (son comportement est tout aussi important que les notes).
* Lettre de motivation de l’élève avec son projet sportif et scolaire, son investissement au sein du club (arbitrage, encadrement,...)
* Attestation d’assurance scolaire et sportive

**Tests d’admission pour la section sportive RAID APPN le mercredi 21 mai 2025 :** Les candidats seront convoqués par mail ou par téléphone 5 jours avant.

**-** Un test d’évaluation sélectionnera les candidats sur des épreuves en course d’orientation, en V.T.T. (observations des élèves en situations d’activités, maîtrise technique, qualités morales et physiques) et sera accompagné d’un entretien oral, d’une lettre de motivation et de recommandation.

- L’entretien individuel permettra de définir les motivations des élèves et l’analyse le parcours scolaire envisagé.

**Commission d’admission le lundi 26 Mai 2025.**

L’étude du dossier scolaire, des résultats des tests et des entretiens permettront à la commission de prononcer les admissions.

Les résultats d’admissions seront communiqués à chaque candidat après l’examen en commission.

**Partenaires associés au projet :**

* La région AURA ,
* Le département de l’Ardèche,
* Le club fédéral de cyclisme : l’ UCA (Union cycliste Albenassienne),
* Le club fédéral de course d’orientation,
* Le club fédéral de Triathlon RAID d’Aubenas,
* L’Association sport nature St-Jean (Trail) ,
* L’ADDSNA (Association Départementale pour le Développement du Ski Nordique en Ardéche) ski (biathlon).



**Fiche de candidature Section Sportive Scolaire :**

**« RAID APPN (Activités Physiques de Pleine Nature)»**

**Année scolaire 2025- 2026**

NOM : ………………………………………Prénom : …………………………

Né(e) le  : ………………. A ……………………………………….

Adresse mail : ……………………………………………………………………………………………..

Tél port : …………………………………………………………

Les responsables légaux :

Responsable légal 1 : Nom………………………………….…….Prénom :……………………………………..…

Adresse mail : ……………………………………………………...Tél port : ……………………………...

Responsable légal 2 : Nom…………………………………..…….Prénom :………….………………………………

Adresse mail : ……………………………………………………...Tél port : ……………………………...

Etablissement scolaire actuel :

Collège ……………………………………ou Lycée demandé (classe) :…………………

Ville : ……………………………………...................................……. ..

Etablissement scolaire envisagé rentrée 2025 sur Aubenas :

Classe ou formation demandée :

Internat : oui non

Pratique sportive :

Clubs et parcours sportif : …………………………………………………

Licencié depuis (nombre d’année) :

Niveau de pratique atteint (départemental, régional, national):

Observation-remarque :

A………………………………… le ………………………

[Signature de l'élève :](mailto:sylvie.prat@educagri.fr) Signature des représentants légaux